

TABLE DES MATIERES:

	<i>Page.</i>
Acte pour continuer encore, pour un tems limité, les pouvoirs accordés à certains Commissaires par un Acte intitulé, " <i>Acte pour abatre les anciens murs et fortifications qui entourent la Cité de Montréal, et pour pourvoir autrement à la salubrité, commodité et embellissement de la dite ville,</i> " et aussi pour continuer pour un tems limité l'extenſion des dits pouvoirs en certains cas.	487
Acte pour approprier une ſomme d'argent y mentionnée, à aider aux fins de réparer et meubler l'Hôpital de la Ville des Trois Rivières.	489
Acte qui amende un Acte paſſé dans la quarante-ſeptième année du Règne de Sa Majeſté, intitulé, " <i>Acte pour mieux régler les pêches dans le Diſtrict inférieur de Gaspé, et pour rappeler un Acte ou Ordonnance y mentionné ;</i> " et qui fait d'autres réglemens pour les dites pêches.	491
Acte pour faire bon du déficit dans le Fonds pourvu par la Loi, pour payer les ſalaires des Officiers du Conſeil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, et les dépenſes contingentes d'iceux.	503
Acte pour incorporer certaines perſonnes y mentionnées, et leurs affiliés, à l'effet d'ouvrir, faire et entretenir un Chemin de Barrière depuis la ligne Méridionale de la Seigneurie de Saint Armand, juſqu'à la Ville de Saint Jean, dans le Diſtrict de Montréal; et pour ériger et conſtruire des Ponts ſur la rivière au Brochet et la rivière Richelieu, ou pour établir un Paſſage ſur la rivière Richelieu.	507
Acte pour réparer et améliorer l'Ancien Château Saint Louis.	531